

Tel. 05 65 69 23 01 Fax 05 65 69 25 43 Mairie.centres@wanadoo.fr

# Compte rendu de la séance du jeudi 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 16 septembre 2020, s'est réuni à 20 heures 15 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES.

**Etaient présents :** Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Pierre COUDERC, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s):

Excusé(s): Monsieur Régis BARRIA Secrétaire: Madame GAUBERT Edith

- Approbation des comptes rendus des 9, 10 juillet et 27 août 2020
- Demande de subvention S.P.A.
- Fixation du taux pour la taxe d'aménagement
- Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.)
- Demande de mise à disposition du terrain de foot
- Demandes d'emplacements pour friterie et pizzas
- Devis pour remplacement des portes maison Béteille
- Avancement des projets
- Convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers retraite
- Signature de la convention avec Aveyron Ingénierie
- Attribution des sectionnaux
- Désignation des délégués aux Commissions Intercommunales
- Demande de subvention réfection du mur du château de TAURINES
- Budget assanissement : Admission en non-valeur
- Budget assanissement : Admission en créances éteintes
- Ouestions diverses

Monsieur GENIEYS interroge Madame le Maire à propos du terme "groupe majoritaire" employé sur la convocation du conseil municipal. Madame le Maire dit qu'elle n'a pas vu ce terme puisqu'elle a communiqué à la secrétaire que l'ordre du jour. C'est la secrétaire qui a fait la mise en page et l'envoie par mail. Pour manifester leur mécontentement, Messieurs GENIEYS, COUDERC, GAYRARD et CABROL-REVEL quittent la réunion du conseil municipal.

- Approbation des comptes rendus des 9, 10 juillet et 27 août 2020

Le conseil municipal approuve tous les comptes-rendus.

- Demande de subvention Société Protectrice des Animaux : Délibération n° DE 2020 058

Vu la demande présentée par l'association Société Protectrice des Animaux et représentée par Monsieur Jean-Charles FOMBONNE, Président de la S.P.A. le 4 septembre 2020.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide l'attribution d'une subvention d'un montant de 210.00 € pour l'année 2021.

- Fixation du taux pour la taxe d'aménagement : Délibération n°DE 2020 057

Le conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2020 afin de fixer le taux de la taxe d'aménagement.

En effet, pour financer les équipements publics de la commune, le taux de la taxe d'aménagement doit être voté. Cette taxe comprend les participations pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égoût (PRE).

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2 %.

Le taux pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

<u>DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</u> : Délibération n° : DE 2020 056

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par Madame le Maire ou par l'adjoint délégué.

Soit : dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leur droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilé en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'aritlce 44 de la loi des finances rectificatives pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune I dans les limites suivantes :

Un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.

La délibération n° DE\_2020\_056 du 24 septembre 2020 a proposé douze membres, toutefois la DFP demande de proposer 24 personnes. Parmi ces personnes, après une enquête 12 personnes seront retenues :

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal

#### **DECIDE**

### De proposer:

N°1: Monsieur CUQ Bernard né le 8 février 1966

Adresse: Montalrat à CENTRES (12120)

N°2 : Madame MARTY Agnès épouse BARRIA née le 16 mai 1969

Adresse: Ginestet à CENTRES (12120)

N° 3 : Monsieur BRUGIER Patrick né le 19 novembre 1957

Adresse: Gargaros à CENTRES (12120)

N° 4 : Monsieur BOUSQUET Hugues né le 1er juillet 1952

Adresse: Tayac à CENTRES (12120)

N° 5 : Monsieur REY Claude né le 14 mai 1950

Adresse: 23 avenue de l'Aérodrome à CASSAGNES BEGONHES (12120)

N° 6 : Monsieur LASSUS René né le 15 septembre 1952

Adresse: Le Bourg à CENTRES (12120)

N° 7: Monsieur RIGAL Ghislain né le 24 décembre 1974

Adresse: Tayac à CENTRES (12120)

N° 8 : Monsieur BOYER Patrice né le 19 mai 1968

Adresse: Taurines à CENTRES (12120)

N°9: Monsieur MARQUES Joël né le 14 octobre 1957

Adresse: Les Crozes à CENTRES (12120)

N°10: Monsieur FABRE Robert né le 15 mars 1953

Adresse: Le Bourg à CENTRES (12120)

N°11: Monsieur VAYSSE Jean-Marc né le 31 mai 1966

Adresse: Fonbonne à CENTRES (12120)

N°12 : Monsieur ALBINET Jacques né le 15 décembre 1953

Adresse: Lacassagne à CALMONT (12460)

N°13: Madame WANDELMER Béatrice née le 16 août 1970

Adresse: Le Vialardel à CENTRES (12120)

N°14 : Monsieur FOISSAC Hubert né le 14 mars 1950

Adresse: Montalrat à CENTRES (12120)

N°15: Monsieur LACOMBE Sébastien né le 17 mai 1970

Adresse: La Tronque à CENTRES (12120)

N°16 : Monsieur BOU Robert né le 1er avril 1959

Adresse: Lafon à CENTRES (12120)

N°17 : Madame BALMES Marie-Reine née le 16 avril 1961

Adresse: Le Vialardel à CENTRES (12120)

N°18: Monsieur COUDERC Jérôme né le 19 septembre 1968

Adresse: Veynac à CENTRES (12120)

N°19: Monsieur BESSIERE Jacques né le 24 juillet 1964

Adresse: Suderie à CENTRES (12120)

N°20 : Monsieur COUDERC Jacques né le 1er août 1959

Adresse: Le Bourg à CENTRES (12120)

N°21: Monsieur ROUVELLAT Jean-Marc né le 23 septembre 1962

Adresse: Taurines à CENTRES (12120)

N°22: Monsieur DOUMAYROU Guy né le 2 février 1959

Adresse: Magrinet à CENTRES (12120)

N°23: Monsieur FASTRE Jean-Pierre né le 26 avril 1956

Adresse: 303 rue D'Agay à FREJUS (83600)

N°24: Monsieur CLUZEL Jean Louis né le 20 février 1964

Adresse: Bouquies à ESPALION (12500)

La composition de la commission communale des impôts directs est approuvée à l'unanimité.

### - Demande de mise à disposition du terrain de foot

Monsieur TAHON demande la mise à disposition du terrain de foot tous les derniers dimanches du mois. Le conseil municipal l'accorde sous condition que l'entretien du terrain soit effectué.

### - Demande d'emplacement pour friterie et pizzas

Madame VIGREUX Cathy demande un emplacement pour vendre des frites avec sa friterie ambulante. Madame SUAU demande également un emplacement pour vendre des pizzas.

Il est proposé de commencer sur deux sites : Taurines et Centrès.

- A Taurines, près de l'atelier "RIGAL"
- A Centrès, sur le parking pelouse près de la mairie
- A Tayac, à côté de l'école

Les deux ventes se feront en alternance tous les samedis soirs.

Le droit de place est gratuit pour un an.

Le conseil municipal accepte ces décisions.

### REMPLACEMENT DES PORTES MAISON BETEILLE: Délibération n° DE 2020 06

Suite à la décision de changement des portes d'entrées de la maison BETEILLE, plusieurs devis de menuiserie ont été demandés.

L'entreprise ENJALBERT GUILHEM à MELJAC est la seule à avoir répondu à la demande de la mairie.

Par conséquent, le devis n°D-2009-00660 a été étudié en conseil municipal et l'offre faite pour une porte d'entrée modèle JAIS à 2 762,50 € HT ainsi qu'une porte d'entrée à panneau plein d'un montant de 1 536,91 € HT a été retenue pour un montant total de 4 299,41 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil approuve le montant du devis.

#### - Avancement de projets :

**Pour Tayac** : Des travaux d'aménagement d'un chemin sur le terrain de la salle des fêtes de Tayac (suppression des bosses). L'aménagement du carrefour de Fontbonne.

Pour Taurines : La rénovation des poteaux tenant l'avancée du vestiaire du terrain de foot.

Il convient de rappeler la société PUECHOULTRES pour refaire la lagune du côté Veynac.

Aveyron Ingénierie travaille sur l'aménagement de la route départementale de Taurines et du carrefour de la poste de Centrès. Un rendez-vous est prévu avec le CAUE et les Bâtiments de France le 5 octobre 2020 à 14 heures pour l'aménagement de Taurines et la place de Tayac.

Convention avec le Centre de Gestion pour les dossiers retraite :Délibération n°DE 2020 059

Madame le Maire expose la nécessité de signer plusieurs conventions avec le Centre de Gestion de l'Aveyron :

- La première, relative à la dématérialisation des procédures CNRACL par le Centre de Gestion de l'Aveyron
- La Seconde, relative à la convention retraite proposée par le Centre de Gestion de l'Aveyron pour la demande de mise en retraite de Madame BONNABEL Sylvie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les conventions.

Signature de la convention avec Aveyron Ingénerie : Délibération n° DE 2020 060

Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE

La commune a confié à AVEYRON INGENIERIE l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme à compter du 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 décembre 2020.

Il est proposé de continuer à confier cette mission à AVEYRON INGENIERIE dont la commune est membre.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

**Décide** de continuer à confier à compter du 1er janvier 2021, à AVEYRON INGENIERIE, l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception de certificat d'urbanisme d'informatif CUa.

**Approuve** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans renouvelable par décision expresse.

**Précise** que par arrêté du Maire il sera donné délégation aux agents d'AVEYRON INGENIERIE chargés de l'instruction le droit de :

Consulter les gestionnaires de réseaux (assainissement AEP électricité);

Transmettre à L'A.B.F., Architecte des Bâtiments de France, les pièces manquantes et à la DDT les éléments permettant d'établir et de liquider les taxes d'urbanisme;

Signer les courriers nécessaires à l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme confiés;

Autorise le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

### - Attribution des sectionnaux

Parcelle AN 01

Parcelle AN 176

Parcelle AN 18

Le bail doit être refait pour la parcelle AN 117, propriété de la mairie.

Une pièce est manquante au dossier, l'attribution est reportée au prochain conseil.

## - Désignation des délégués aux Commissions Intercommunales : Délibération n° DE 2020 063

Suite à la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2020, la liste des délégués aux Commissions Intercommunales doit être renouvelée :

Collecte et traitement des déchets :	Délégué : André LAURAS
	Suppléant : Françoise BESSIERE
	D/1/ / E1/1 CAUDEDT
Développement économique et attractivité :	Délégué : Edtih GAUBERT
	Suppléant : Guilhem CABROL-REVEL
Finances:	Délégués : Régis BARRIA
	Suppléant : Jacques GENIEZ
Petite enfance, jeunesse :	Délégué : Guilhem CABROL-REVEL
, J	Suppléant : Jérôme REY
	T
Voirie:	Délégué : Pascal SERMET
	Suppléant : Jérôme REY
Tourisme, loisirs équipements sportifs :	Délégué : Pierre COUDERC
	Suppléant : Françoise BESSIERE
Agriculture, développement durable :	Délégués : Jérôme REY
Agriculture, developpement durable.	Suppléant : Edtih GAUBERT
	Suppleant: Edili GAUBERT
Assanissement:	Délégué : Jean Luc Gayrard
	Suppléant : Pierre COUDERC
Affaires scolaires :	Délégué : Edtih GAUBERT
Affaires scolaires.	Suppléant : Françoise BESSIERE
	Suppleant: Françoise BESSIERE
Urbanisme, aménagement du territoire :	Délégué : Pascal SERMET
	Suppléant : Pierre COUDERC
Social et culture :	Délégué : Jacques GENIEZ
Social of Guitaro.	Suppléant : Edith GAUBERT
	Supplemit : Lutin On ODLICI

Le conseil municipal approuve cette désignation.

## DEMANDE DE SUBVENTION RENOVATION MUR DU CHATEAU DE TAURINES :

Délibération n° DE\_2020\_062

Vu l'état de délabrement du mur d'enceinte du Château de TAURINES qui jouxte la départementale 617, plusieurs devis de réparation du mur ont été demandés.

Le devis de l'entreprise THUBIERE MACONNERIE à QUINS a été retenu pour un montant total de 17 525.00 €.

Madame le Maire expose qu'un dossier de subvention va être déposé auprès du département et de l'état pour une répartition suivante :

- 40 % DETR
- 25 % Département

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise THUBIERE MACONNERIE. <u>Budget Assainissement : Admission en non valeur</u> : Délibération n° DE\_2020\_064

Admission en non valeur des titres de recettes pour les années 2017 et 2019 pour un montant de 104.74 euros conformément à la liste n°4263950211 annexée à la présente délibération et dont chaque élu a eu copie.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dont la liste est jointe en annexe.

**Article 2** : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 104.74 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépense au Budget Assanissement de l'exercice en cours.

Annexe: Liste n°4263950211.

Budget Assainissement : Admission en créances éteintes : Délibération n° DE 2020 065

Admission en créances éteintes des titres de recettes pour les années 2017, 2018 et 2019 pour un montant total de 603.51 € euros conformément à la liste n°4263990211 annexée à la présente délibération et dont chaque élu a eu copie.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Article 1 : DECIDE de statuer sur l'admission en créances éteintes des titres de recettes dont la liste est jointe en annexe.

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 603.51 euros

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépense au Budget Assainissement de l'exercice en cours.

Annexe: Liste n° 4263990211

### Questions diverses:

Le conseil municipal évoque le besoin d'un hangar communal. Cette demande est à étudier.

Madame le Maire informe qu'il est important de procéder au reclassement des voies communales pour une meilleure harmonisation au sein de la Communauté des Communes du Pays Ségali.

La SDEL va implanter une armoire à fibre sur la place du Miramont.

Nous devons mettre en place le document unique.

Une intervention du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur est prévue pour le prochain conseil municipal.

Prochaine séance le jeudi 29 octobre 2020.